

SAS 4EVER TRANSPORT

Société par action Simplifiée au capital de 23000 euros

SIEGE SOCIAL

38 AVENUE VILLEMAIN
75014 PARIS

SIRET : 851350017 RCS PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires
réunie le 18/03/2025

Le 18/03/2025, à 10h00 les actionnaires de la société 4EVER TRANSPORT (SAS) société par actions simplifiée au capital de 23000 euros, dont le siège social est situé 38 AVENUE VILLMAIN 75014 PARIS. Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro **851350017**

Se sont réunis,

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour Suivant :

ORDRE DU JOUR

- (1) DEMISSION DE PRESIDENT**
- (2) NOMINATION DE NOUVEAU PRESIDENT**

Pouvoirs à donner pour enregistrement des modifications au greffe.

Première résolution

DEMISSION DE PRESIDENT

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Monsieur **BENGHELIMA FOUAD** le 18/03/2025 de ses fonctions de président de la société à compter du 18/03/2025 Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à, L'unanimité

Deuxième résolution

NOMINATION DE NOUVEAU PRESIDENT

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur **AIT NOURI HAKIM** demeurant au 17 RUE DE L'ECOLE 91380 CHILLY-MAZARIN aux fonctions de président de la société en remplacement de monsieur **BENABDELHADI KARIM** président *démissionnaire*,

Cette résolution est adoptée à, L'unanimité

Monsieur **AIT NOURI HAKIM** déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé D'aucune des condamnations. Incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à

**COPIE
CONFORME**

Ces fonctions, il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi

Monsieur AIT NOURI HAKIM reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son Prédécesseur et sa rémunération sera fixée ultérieurement, il a le droit au remboursement de ses frais dans les conditions fixées sur facture. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait
Certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité
Afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède-t-il a été établi le
présent procès-verbal qui a été signé,

Signatures :

Monsieur BENGHELIMA FOUAD
Président démissionnaire

Monsieur AIT NOURI HAKIM
Nouveau Président



**COPIE
CONFORME**